Peine capitale

Monsieur le président, je termine sur ces mots en demandant à tous mes collègues de bien réfléchir encore une fois sur la gravité de la situation et de faire confiance à ceux qui sont chargés d'administrer et de faire exécuter les lois, de faire régner également la justice que nous voulons. Il faut que ces gens-là nous fassent confiance. D'ici quelques jours, les Jeux olympiques se tiendront à Montréal. Nous avons là 16,000 militaires, des milliers de policiers qui exposeront leur vie, qui seront à l'avant-garde; ces gens-là seront là pour protéger la société contre ceux qui voudraient profiter des circonstances pour faire du grabuge, du désordre ou de la barbarie. On compte sur eux pour nous protéger, pour assurer la protection du public. Mais de grâce, demain, donnons-leur des outils pour leur permettre de bien accomplir leur travail, et de cette façon il sera possible d'espérer que nous n'aurons pas à déplorer des choses désagréables qui donneront une mauvaise réputation à notre pays, à notre province et à la ville de Montréal. Ainsi les policiers pourront accomplir leur mission avec une certaine sécurité, et les meurtriers, s'il y en a qui se proposent de faire quelque chose, agiront avec énormément de prudence de façon à ne pas s'exposer à la peine capitale.

Monsieur le président, je peux dire que je ne crains pas du tout la peine capitale, parce que je n'ai pas l'intention d'assassiner qui que ce soit. Alors si la loi actuellement en vigueur est changée, la peine capitale va s'appliquer uniquement à ceux qui commettront des assassinats. Par le bill C-84, on enlève tout cela, ce sera l'emprisonnement à vie, et Dieu sait si, étant donné l'expérience du passé, les condamnations à vie ont souvent été changées en emprisonnement de quelques années seulement. Alors, l'emprisonnement à vie est encore modifié; on dit 15 ans, 20 ans, 25 ans. Il ne s'agit même pas d'une comdamnation à vie mais pour une période déterminée.

Alors, pour toutes ces raisons, monsieur le président, je m'opposerai certainement à l'adoption du bill C-84 au stade de la troisième lecture, et j'espère que le gouvernement d'ici là pourra revenir sur sa position et présenter quelque chose de meilleur.

• (1200)

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les orateurs qui ont pris la parole hier et aujourd'hui à cette étape des délibérations. La tournure qu'ont pris les événements dans le présent débat m'a inquiété extraordinairement. Tout d'abord, le bill a été proposé non pas pour répondre à une exigence du caucus du gouvernement, ni du grand public, mais simplement pour donner un répit au cabinet. Le bill a été présenté uniquement pour éviter au cabinet de devoir prendre une décision qu'il assume depuis un certain nombre d'années, pratique que je désapprouve, parce que le cabinet en s'arrogeant le titre d'une cour d'appel de dernier ressort en matière de condamnations à la peine capitale.

Ce rôle ne convient pas du tout au cabinet, en tant que corps collectif. Nulle part ailleurs, un corps civil ne tranche-t-il de façon définitive en matière de justice ou prend-il des décisions juridiques. C'est une pratique qui s'est développée dans les années 60. Elle avait cours lorsque le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était chef du gouvernement. C'est une pratique contre laquelle j'ai protesté alors et par la suite du temps

ou M. Pearson était à la tête du gouvernement. Nous savons que des considérations politiques entraient en jeu lorsqu'il s'agissait de déterminer si on imposerait la peine infligée par les tribunaux à tel ou tel condamné dont les droits sont pourtant très bien protégés par tout le système judiciaire jusqu'à la Cour suprême. Cette pratique dure depuis 14 ans.

Le cabinet s'est mis dans de mauvais draps depuis que la loi illogique de 1967, re-votée en 1972, limite les cas où la sentence de mort peut être imposée. Le cabinet se trouve maintenant en présence de cas où il devra réellement faire appliquer la loi, c'est pourquoi il a présenté ce bill sous le couvert d'un vote libre.

Hier le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner), le député de Témiscamingue (M. Caouette) et d'autres ont démontré, et je vous fais grâce de leurs arguments, que ce vote prétendu libre n'en était pas un. C'est la plus grande supercherie imposée au public depuis des années et Dieu sait pourtant qu'il y en a eu pas mal. Le cabinet se trouve lié par les circonstances mêmes qui ont entouré la présentation du bill, en vertu du principe de solidarité ministérielle. Il n'a pas bénéficié d'un vote libre à cet égard. On aura la pieuse illusion de penser que c'est à l'issue d'un débat et d'un vote libres que la Chambre a adopté en deuxième lecture le principe de l'abolition de la peine de mort. Je traiterai dans un moment du vote à l'étape de la deuxième lecture. L'idée qu'il y a eu vote libre est la blague du siècle.

Pour une raison ou pour une autre, les ministériels ont fait l'objet de diverses pressions auxquelles leurs vis-à-vis ont échappé. Je pourais même aller jusqu'à dire que le député de Grenville-Carleton (M. Baker) n'a pas eu ses coudées franches au moment de négocier certains aspects de ce débat, car les membres du caucus conservateur ont dit qu'il ne s'agissait pas d'une position de partie, et que s'il devait y avoir des accommodements, il revenait aux partisans et aux adversaires du bill de les rechercher. Cette attitude ne s'est pas manifestée du côté ministériel.

Hier, à l'occasion d'une discussion sur une question de privilège, le député de Saint-Hyacinthe a déclaré, à l'instar du député de Témiscamingue, que certains députés faisaient l'objet de pressions, ce que personne n'oserait contester.

Voilà maintenant que certains pontifes vont jusqu'à dire que le Parlement semble avoir perdu contact avec l'opinion publique. Je ne partage pas cet avis, mais le présent débat peut certes servir d'exemple. Le public n'a absolument pas réclamé l'abolition de la peine de mort. Bien au contraire. Les députés qui ont eu l'honnêteté de parler de la réaction de leurs commettants, exprimée par voie de sondages ou autrement, savent que seulement une faible fraction du public canadien préconise l'abolition de la peine de mort. Le long débat que nous consacrons actuellement au bill C-84 ne répond donc pas à la demande du public. Bien au contraire.

• (1210

Il est un autre point que j'aimerais aborder.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Si nos cadets à la Chambre des communes . . .

Des voix: Oh, oh!